



IRTS

INSTITUT
REGIONAL
DU TRAVAIL
SOCIAL

NOUVELLE
- AQUITAINE
BORDEAUX

ASSISTANT
DE SERVICE
SOCIAL

NIVEAU
BAC+3

Développeur
de talents sociaux
& solidaires

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

NIVEAU
BAC+3

Taux de
réussite (2025) : **84,5%**

Éligible au **CPF**

Code CPF: 243500



Le métier

L'assistant de service social (ASS) intervient auprès de personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement. Il accueille, soutient, oriente et accompagne la construction de projets en tenant compte des potentialités des personnes et des possibilités offertes par la collectivité. Tenu au secret professionnel, l'ASS doit réussir, dans le cadre de ses missions, à instaurer une relation de confiance avec ses interlocuteurs.

Les principales missions

- Évaluer les situations et les besoins des personnes
- Conseiller et orienter vers les dispositifs adaptés
- Accompagner la mise en œuvre de projets personnalisés
- Participer au développement social local.

Les aptitudes clés

- Intérêt pour les questions sociales et humaines
- Sens de l'écoute et de l'analyse
- Goût pour le travail en équipe et les relations humaines
- Capacité d'adaptation et d'engagement.

Les secteurs d'intervention

Les assistants de service social peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques.

Les assistants de service social sont principalement employés par :

- Les collectivités locales (départements et communes) ;
- L'État (ministère chargé des affaires sociales, de l'éducation nationale, de la justice...) ;
- Des établissements publics (hôpitaux...) ;
- Les organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, de retraite) ;
- Des associations du secteur sanitaire et social.

Formation en alternance

L'amplitude de la formation est de 3 ans avec possibilité de stages à l'étranger.

La formation

La formation prépare au Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS) – niveau 6.

Elle se déroule sur 3 ans en alternance, associant enseignements théoriques et périodes de formation pratique.

Les référentiels nationaux de formation et de certification font actuellement l'objet d'une réforme.

Les contenus et modalités d'évaluation pourront être ajustés en fonction des évolutions réglementaires.

La formation s'appuie sur :

- des enseignements liés à l'intervention professionnelle, à la compréhension des questions sociales et aux dynamiques partenariales
- des temps d'analyse de la pratique et de travail collectif
- 55 semaines de formation pratique, en France ou à l'étranger, permettant l'acquisition progressive des compétences professionnelles.

Les conditions d'admission

Vous devez remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
- Bénéficier d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation

Comment postuler ?

Selon votre statut :

- sur [Parcoursup](#)
- ou sur www.irtsnouvelleaquitaine.fr

et satisfaire aux épreuves orales de sélection

Les tarifs

Le tarif de l'inscription aux épreuves de sélection est de :

- Épreuve d'admission (épreuve orale) : 160 €
- Après enregistrement des dossiers, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif. Dans ce cas, des frais de gestion administrative (60 €) restent acquis à l'IRTS.

Le tarif de l'inscription à la formation pour les étudiants en voie directe est de :

- Contribution vie étudiante et de campus (C.V.E.C.) : 105 € (rentrée

septembre 2025)

- Frais d'inscription et de scolarité : 513 € pour chacune des années de formation*
- (*) tarifs susceptibles d'évoluer chaque année.

Le tarif d'inscription à la formation pour les stagiaires en situation d'emploi est de : 20880 €

L'évolution de carrière :

Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, l'assistant de service social peut accéder à des postes d'encadrement tels que :

- Responsable de circonscription d'action sociale ou d'unité territoriale ;
- Conseiller technique ;
- Chef de service ;
- ou encore directeur d'établissement ou d'association.

Les assistants de service social peuvent également poursuivre une formation supérieure pour l'obtention :

- du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- du diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)

Contacts

- **Responsable de la formation :**

Thierry Delamare

- **Assistante de la formation :**

Karen Pereira Da Silva
contact.ass@irtsnouvelleaquitaine.fr
05 56 84 20 92

- **Equipe apprentissage :**

apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr



**ACCESSIBLE PAR
L'APPRENTISSAGE**



ACCESSIBLE PAR LA VAE





Prestations et locaux accessibles aux
personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:

 Facebook @irtsnouvelleaquitaine

 LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

 Instagram @irtsnouvelleaquitaine

Scannez-moi !



9 avenue François Rabelais
33400 Talence
05 56 84 20 20
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr

Crédit photo © Gautier DUFAU



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**